



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1733**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Aménagement rue Zipfel et chemin notre Dame - Autorisation de déposer des demandes de déclarations préalables de travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1733**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Aménagement rue Zipfel et chemin Notre Dame - Autorisation de déposer des demandes de déclarations préalables de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

I - Contexte

L'opération d'aménagement de la rue Zipfel et du chemin Notre-Dame à Albigny sur Saône est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

L'aménagement de la rue Armand Zipfel, actuellement en impasse, permettra de désenclaver ce secteur en créant une liaison entre l'avenue Henri Barbusse (RD 51) et le chemin Notre-Dame. L'élargissement du chemin Notre-Dame permettra de supprimer l'alternat actuel et de créer un cheminement piéton sécurisé.

La rue Armand Zipfel est actuellement constituée d'une simple chaussée, sans trottoir, avec des accotements partiellement stabilisés et enherbés. Elle est dépourvue d'assainissement des eaux pluviales. Le projet a pour objectif de prolonger la rue Armand Zipfel, actuellement en impasse et d'élargir le chemin Notre-Dame qui présente un rétrécissement à une voie gérée en alternat.

II - Projet

Les aménagements consistent en :

- la création d'un débouché de la rue Armand Zipfel sur le chemin Notre-Dame,
- la requalification complète de la rue Armand Zipfel entre l'avenue Henri Barbusse et le chemin Notre-Dame (chaussée, trottoirs, stationnements, plantations), avec l'acquisition d'une bande de terrain sur une propriété,
- la mise en œuvre de différents matériaux perméables en revêtement sur trottoirs et stationnements, ainsi que la création d'un dispositif de gestion des eaux pluviales sur la rue Armand Zipfel par des jardins de pluie,
- l'enfouissement des réseaux aériens et la création d'un éclairage public sur la rue Armand Zipfel (Ville d'Albigny sur Saône/Syndicat intercommunal pour la gestion des énergies de la Région lyonnaise -SIGERLY),
- l'élargissement de la chaussée à 6 mètres et la création d'un trottoir sur le chemin Notre-Dame par l'acquisition d'une bande de terrain sur 3 propriétés (clôtures et accès à rétablir).

III - Procédures à mettre en œuvre

Pour réaliser ces aménagements et comme prévu à l'emplacement réservé de voirie inscrit au plan local d'urbanisme (PLU), l'acquisition de 3 parcelles a été nécessaire.

Les travaux de clôture et d'accès à ces parcelles sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable de travaux. La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une décision de la Commission permanente.

Les déclarations préalables de travaux seront déposées auprès de la Commune d'Albigny sur Saône ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer les déclarations préalables de travaux portant sur les travaux de clôture et d'accès des différentes parcelles à Albigny sur Saône,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.